



Municipalité de La Trinité-des-Monts

12, rue Principale Ouest
La Trinité-des-Monts (Québec) G0K 1B0
Tél. : (418) 779-2421 Téléc. : (418) 779-2454

RAPPORT DU MAIRE

ANNÉE 2015

MONSIEUR YVES DETROZ, MAIRE
MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Municipalité de la Trinité-des-Monts, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de la Trinité-des-Monts, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la municipalité inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages 23 et 25, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Pierre Dumas, Cabinet d'audit
Pierre Dumas, Cpa auditeur, cga
125 rue de l'Évêché-ouest, bur #101
Rimouski, G5L 4H4

DATE _____

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014	2013
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse	1	130 760	214 399
Placements temporaires	2		
Débiteurs (note 5)	3	170 461	101 352
Prêts (note 6)	4		
Placements à long terme (note 7)	5	10 000	10 000
Participations dans des entreprises municipales	6	4 540	4 540
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	7		
Autres actifs financiers (note 9)	8		
	9	<u>315 761</u>	<u>330 291</u>
PASSIFS			
Découvert bancaire	10		
Emprunts temporaires (note 10)	11		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	12	58 642	79 073
Revenus reportés (note 12)	13		
Dette à long terme (note 13)	14	549 587	660 425
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	15		
	16	<u>608 229</u>	<u>739 498</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	17	<u>(292 468)</u>	<u>(409 207)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 15)	18	2 473 867	2 555 104
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	891	891
Stocks de fournitures	20	848	848
Autres actifs non financiers (note 17)	21	1 660	1 660
	22	<u>2 477 266</u>	<u>2 558 503</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	23	<u>2 184 798</u>	<u>2 149 296</u>

Obligations contractuelles (note 18)

Éventualités (note 19)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PRÉSENTATION

Le conseil municipal présentera dans quelques semaines le budget de la prochaine année. Comme maire de la paroisse de La Trinité-des-Monts, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport du maire tel qu'exigé par l'article 955 du Code municipal du Québec.

Vous trouverez dans le présent rapport portant sur la situation financière de la municipalité de La Trinité-des-Monts.

- Le rapport des vérificateurs concernant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.
- Une rétrospective de l'année en cours.
- La rémunération des élus.
- La liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2015

Le projet de régionalisation fait partie des priorités des municipalités pour amoindrir les coûts reliés à des achats éventuels de camions de pompiers neufs.

Cet été nous avons effectué le creusage de fossés sur le chemin de la Côte-à-Louis et sur le chemin du Pont-Rouge pour un montant de 20 138 \$

Nous avons réalisé l'installation d'un réservoir de 10 000 gallons d'eau ainsi que la réfection du point d'eau existant, les travaux ont été effectués par Construction JC Lepage Inc.

La municipalité a donné à contrat le service de cueillette des ordures ainsi que du recyclage. Comme nous l'avons mentionné, le camion à ordures ne répond plus aux exigences mécaniques de la SAAQ (Société de l'assurance automobile du Québec). Après l'analyse de plusieurs scénarios, le moins couteux est de donner par contrat le service de cueillette à une entreprise de Rimouski (Gaudreau environnement). Nous sommes fiers de mentionner qu'avec un partage des cueillettes avec la Municipalité de Saint-Marcellin, la municipalité a fait une grande économie monétaire ainsi qu'un grand pas pour l'environnement. Voici le détail des économies : un contrat sans entente est de 32 000 \$, tandis qu'un contrat avec entente est de 21 546 \$, donc une économie de 10 454 \$.

La municipalité a remis la dernière tranche de 10 000 \$ à la Coopératives des consommateurs, pour un total de 30 000 \$.

La municipalité a refait toutes les demandes relatives au projet du multifonctionnel. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les instances appropriées afin de faire avancer le projet. Nous attendons sous peu des réponses que nous souhaitons positives. Advenant que tout soit accepté comme prévu, le début des travaux se fera en 2016.

Il y a eu des élections en mars dernier après la démission de monsieur Charles Sirois, monsieur Yves Detroz a été proclamé maire sans opposition. Il y a eu élection pour le poste de conseiller au siège 5 et monsieur Dave Côté a été élu.

Il y a eu la marche inaugurale ainsi qu'une conférence de presse pour le chemin St-Rémi. Nous avons fait l'installation de trois (3) bancs au Chemin du Cenellier, les dits bancs sont un don de monsieur Yves Caron.

La municipalité a conclu une entente devant le juge et les avocats représentant les deux parties pour le dossier en litige à l'abord de la Rivière-Verte Est.

L'inspecteur municipal ainsi que la directrice ont participé à la journée réseau environnement.

PROJETS EN VOIE DE RÉALISATION

À partir de l'année 2016, nous espérons mener à terme le projet du multifonctionnel.

Nous continuerons d'effectuer le plan d'action des travaux sur le site d'assainissement des eaux usées.

Nous désirons vérifier la possibilité d'une halte routière aux abords de la côte du Pont-Rouge.

Le projet de la route du grand Air est reporté en 2016.

D'ici 2015, la municipalité devra se soumettre aux nouvelles normes du Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs afin de respecter les nouvelles exigences de rejet en phosphore pour la station d'épuration (marais artificiel). Une entente a été signée avec la Société d'aide au développement des collectivités (SADC).

Nous avons demandé une subvention pour la rénovation de la cuisine ainsi que les salles d'eaux au local des loisirs et une subvention pour les entrées du centre des loisirs, en collaboration avec le comité des Loisirs et le Club des 50 ans et +.

Nous sommes à recruter des gens pour former un comité d'embellissement.

Nous soumettrons une demande de subvention auprès de notre agente rurale pour la faisabilité d'un jardin communautaire ainsi qu'une serre.

Nous projetons mettre le Programme de gestion de matières résiduelles (PGMR) aux normes d'ici 2020.

Au niveau de l'administration, nous sommes à revoir au complet la gestion des archives.

Le carrefour des générations entreprendra la rénovation d'un local au sous-sol du bâtiment municipal ainsi que les salles d'eaux au gymnase.

La municipalité regarde l'éventualité de faire l'achat du lot à bois et de l'église. La firme d'Architectes Goulet et Lebel, est mandatée pour faire l'évaluation de l'église.

Un appui sera donné au projet d'abri du pèlerin, qui consiste à aménager de commodités touristiques.

RÉMUNÉRATIONS D'ÉLUS (ES)

En ce qui a trait à la rémunération des élus, la loi régissant le traitement des élus vient en préciser les balises. Ainsi, chaque conseiller reçoit un salaire de base de 107.12\$, alors qu'il est de 321.35\$ pour le maire. S'ajoute pour ce dernier une allocation non imposable de 160.67\$. Pour leur part, les membres du conseil bénéficient d'une allocation non imposable de 53.65\$. Le maire ou son représentant reçoit un montant de 332.29\$ par mois pour sa présence au conseil des maires. Toutes les autres représentations sur les comités sont bénévoles.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000\$

Comme le prévoit l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose au conseil municipal la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$.

MRC Rimouski-Neigette	35 961\$
Pétrole BSL S.E.C.	53 312\$
Hydro-Québec	29 310\$

CONCLUSION

Nous prévoyons que l'exercice financier 2015 devrait se terminer selon le budget prévu.

La municipalité travaille constamment à améliorer les services offerts à la population. Elle demeure ouverte à vos suggestions visant le développement de notre milieu.

En terminant, je désire souligner l'excellent travail des employés municipaux, des membres du conseil municipal, des pompiers ainsi qu'aux bénévoles au cours de cette année.

Maire de la Municipalité de La Trinité-des-Monts,



Yves Detroz